

| |
|-----------------------------|
| RÉPUBLIQUE FRANÇAISE |
| DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT |
| CANTON DE LODÈVE |

COMMUNE DE LODÈVE

----- DÉCISION -----

| |
|---------------------------|
| numéro MLDC_240223_014 |
|---------------------------|

portant sur

CONTRAT D'ENTRETIEN DES GRANDES ORGUES DE LA CATHÉDRALE SAINT-FULCRAN AVEC LA MANUFACTURE LANGUEDOCIENNE DE GRANDES ORGUES

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique et en particulier l'article R2122-8 relatif à la procédure sans publicité, ni mise en concurrence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue aux articles du CGCT susvisés,

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Commune de conclure un contrat d'entretien des grandes orgues de la cathédrale Saint-Fulcran à Lodève,

CONSIDÉRANT la proposition de contrat établie par la Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : de conclure un contrat d'entretien des grandes orgues de la cathédrale Saint-Fulcran avec la Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues, représentée par Charles SARELOT, agissant en qualité de gérant,

- **ARTICLE 2** : de préciser que les droits, obligations et conditions financières de chacune des parties sont définis dans le contrat, annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 3** : de préciser que le prix d'une visite s'élève à cinq-cent-soixante-treize euros vingt-cinq centimes Hors Taxes (573,25 € HT) soit six-cent-quatre-vingt-sept euros quatre-vingt-dix centimes Toutes Taxes Comprises (687,90 € TTC),

- **ARTICLE 4** : d'imputer la dépense correspondante est inscrite budget principal, chapitre 011, article 6156,

- **ARTICLE 5** : de dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, publié selon la réglementation en vigueur, notifié aux tiers concernés et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20240223-lmc19877-AR-1-1
Date de télétransmission : 23/02/24
Date de publication : 27/02/2024
Date de notification aux tiers :
Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt trois fevrier deux mille vingt-quatre,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE



Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues
 Sarl au Capital de 16000 Euros
 1797 Route du Puech 34700 LODEVE
 Tél : 04 67 44 10 21 Fax : 04 67 44 24 10 - Courriel : mlgo2@wanadoo.fr
 SIR : 318 228 657 00017 - 318 228 657 RCS Montpellier
 APE : 363 Z
 RIB : BANQUE POPULAIRE du SUD - Rue de Grenache - Zac
 Vallée de l'hérault - 34800 CLERMONT L'HERAULT
 Code banque : 16607 - Code guichet : 00411 - N° Compte : 11104620065 - Clé : 40
 N° d'identification intracommunautaire
 FR52318228657.

CONTRAT D'ENTRETIEN

Entre les soussignés :

Mairie de Lodève, Hôtel de Ville 34700 LODEVE.....

D'une part,

Et Monsieur Charles SARELOT, agissant en qualité de gérant de la Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues S.A.R.L. 1797 Route du Puech 34700 LODEVE

D'autre part,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

La Manufacture Languedocienne de Grandes Orgues s'engage envers La Mairie de Lodève.....

1) A exécuter l'entretien des grandes orgues de :

La Cathédrale Saint Fulcran
 aux conditions stipulées par le présent contrat.

2) Le présent contrat a pour objet l'entretien de l'orgue de Tribune désigné ci-dessus :

- a) Pour assurer l'**ACCORD DES ANCHES**, cette intervention devant être effectuée le plus utilement au début des changements de température entre les grandes saisons été/hiver. Chaque prestation est limitée à un maximum de **20 minutes par jeu d'anche**.
- b) Pour effectuer, lors de ces visites, les **REGLAGES MECANIQUES/ELECTRIQUES** indispensables à la bonne marche de l'instrument, abstraction faite de toute fourniture, et de tout montage important qui serait rendu nécessaire en cas de grosse réparation. La durée de ces visites est limitée à 4 heures chacune pour l'équipe de spécialistes.

Pour faciliter le bon entretien mécanique, l'organiste inscrira au jour le jour en les datant sur un carnet déposé en permanence à proximité des claviers, les incidents ou défauts constatés qu'il/elle constaterait.

L'organiste titulaire sera présent(e) lors de ces visites d'accords et de réglages et se mettra en rapport avec le facteur d'orgues et la paroisse pour fixer les dates et heures de ces visites.

Le facteur d'orgues s'engage à effectuer, à cet effet **3 visites/an**.

Chaque visite sera faite par une équipe d'un(e) spécialiste et de son aide.

Le facteur garantit ses travaux à la condition qu'aucune personne étrangère, ni aucun facteur autre qu'habilité par lui, ne pénètre à l'intérieur de l'orgue et ce pendant la durée du contrat.

La garantie ne s'étend pas non plus aux détériorations accidentelles pouvant provenir d'abus ou de méconnaissance de l'instrument, d'infiltration, de sécheresse trop importantes (A savoir : le taux d'hygrométrie doit se trouver entre 55 % et 75 %). Contre tous rongeurs et surtension électrique.

Le facteur d'orgues s'engage à intervenir en cas de défaillances mécaniques imprévisibles, à la demande de **la Mairie de Lodève**.

De tels travaux donneront lieu à l'établissement d'un bon de commande et seront facturés en dehors de la présente convention.

3) Etablissement du prix d'une visite :

| COUT | | | |
|-----------|--|--|-----------------|
| Prix HT | | | 573,25 € |
| TVA (20%) | | | 114,65 € |
| Total TTC | | | 687,90 € |

Soit six cent quatre-vingt-sept-euros et 90 centimes TTC pour 1 visite à l'année.

Ce prix comprend forfaitairement le coût du déplacement de l'équipe d'entretien et des frais de transport, et est réputé établi à la valeur économique de **février 2024**.

Il est basé sur l'indice du coût de la Main d'œuvre « Industrie Mécaniques et Electriques I.M.E. » et peut être revalorisé à la variation de cet indice.

Le présent contrat est valable pour **.1.** an(s) à dater du **15/03/2024** Reconductible **3.** fois par tacite reconduction et ne pourra être dénoncé de part et d'autre que par écrit et au plus trois mois avant l'expiration.

Fait à Lodève, le

La Mairie de Lodève représentée par...,
(cachet, signature)

Charles SARELOT, gérant, facteur d'orgues.

**MANUFACTURE LANGUEDOCIENNE
DE GRANDES ORGUES**
1797 Route du Puech - 34700 LODEVE
Tél : 04 67 44 10 21 - Fax : 04 67 44 24 10
N° Siret : 318 228 657 00017 APE : 363Z
E-mail : mlgo2@wanadoo.fr